



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Oeuvres universitaires

Question écrite n° 31481

#### Texte de la question

M Didier Migaud appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le rôle joué par les oeuvres universitaires dans la vie de l'étudiant. Le nombre d'étudiants va continuer de croître fortement dans les années à venir. Les nouveaux étudiants sont d'origine plus modeste que leurs aînés. Les conditions matérielles et financières jouent un rôle déterminant dans la réussite des études universitaires. Ces trois constats rendent encore plus nécessaires l'existence et le développement des oeuvres universitaires. Ces institutions, établissements publics de l'Etat, autonomes et spécialisées, ancrées dans leur région, sont sûrement les plus aptes à offrir, dans le domaine du logement, de la restauration, de l'action sociale et de l'accueil, les prestations attendues et cela au meilleur prix pour l'utilisateur et la collectivité publique. Il souhaite donc connaître les mesures pour que les moyens leur en soient donnés.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre du plan d'action sociale en faveur des étudiants qui va être mis en oeuvre après concertation avec les organisations représentatives des étudiants, l'accroissement des capacités d'hébergement et de restauration universitaire, qui s'est traduit par une progression de près de 15 p 100 des crédits qui leur ont été consacrés depuis 1988, pour atteindre 780 millions de francs en 1990, va être poursuivi. Après l'ouverture d'environ 2 500 lits à la rentrée 1990, le schéma national de développement et d'aménagement universitaire adopté au conseil des ministres du 23 mai 1990 prévoit, pour la période 1991-1995, un rythme de 6 000 logements supplémentaires par an, suivant la procédure des prêts locatifs aidés (PLA) gérée par le ministère de l'équipement et du logement. À ce titre, une mesure de 115 millions de francs figurera au projet de budget de ce ministère. Une réflexion est menée avec ce département ministériel pour rechercher des objectifs plus ambitieux en développant notamment une collaboration avec les collectivités territoriales. La restauration universitaire, pour sa part, va bénéficier à la rentrée universitaire 1990 de 6 580 places supplémentaires soit, en une seule année, l'équivalent des investissements consentis dans ce secteur d'activités pendant la dernière décennie. Une mesure nouvelle de 20 millions de francs est prévue au projet du budget pour 1991 ; elle devrait faciliter cet effort qui sera maintenu durant la période 1991-1995 dans le cadre des schémas régionaux, sous la forme des équipements existants, mais aussi par l'ouverture de nouvelles unités mieux adaptées et plus proches des lieux d'enseignement. De même, des mesures sont à l'étude pour permettre de replacer le repas offert à l'étudiant au niveau de la qualité préconisée par les spécialistes de la restauration collective, le prix du ticket devant, par ailleurs, être maintenu à un niveau compatible avec le budget moyen de l'étudiant. Ainsi, loin de négliger ce secteur sensible de la vie étudiante, le Gouvernement a consacré des crédits importants aux oeuvres universitaires et scolaires et entend poursuivre cet effort dans les années à venir.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Migaud Didier](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31481

**Rubrique** : Enseignement superieur

**Ministère interrogé** : éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 juillet 1990, page 3319